

ET AUSSI

02 Services bancaires

ACTUALITÉ. bunq lève 44,5 millions d'euros malgré des frictions avec son actionnaire (p. 4)

05 Investissement

ACTUALITÉ. SG-Forge veut rapprocher les marchés financiers traditionnels de l'écosystème des actifs numériques (p. 8)

18 L'actualité de l'été

EN BREF. Hippo met son activité d'assurance habitation en pause (p. 11)

EN BREF. Le Suédois Trustly rachète le spécialiste français du prélèvement SlimPay (p. 12)

EN BREF. Plaid nomme une directrice open finance pour convaincre les banques (p. 13)

EN BREF. Paiement fractionné : Affirm devient une solution de paiement à part entière (p. 14)

EN BREF. Klarna revendique 100 millions de clients européens (p. 15)

EN BREF. Doconomy a pénétré le marché africain grâce à Mastercard (p. 16)

 Plus d'infos sur mindfintech.fr

Retrouvez tous les articles dans une version enrichie sur mindfintech.fr

Stéphanie Cabossioras (Binance France) : "Il est dans l'intérêt de tous les acteurs d'obtenir l'agrément PSAN rapidement"

À l'occasion de l'événement Surfin' Bitcoin, *mind Fintech* a rencontré Stéphanie Cabossioras, codirectrice générale de l'exchange crypto Binance France, qui évoluait précédemment à l'AMF. La dirigeante revient sur le développement de la société et les points réglementaires épineux, avec l'avènement du régime européen MiCA



[Lire page 5](#)

Stéphanie Cabossioras, codirectrice générale France de Binance

Les insurtech cyber Dattak et Stoïk ont levé 8,5 millions d'euros en equity

Dattak a ouvert son capital à Breega à l'occasion d'une levée en Série A. Son concurrent Stoïk a réalisé une extension du même montant, faisant entrer à son capital Munich Re et BNP Paribas.

[Lire page 10](#)

Bercy repousse sine die la généralisation de la facture électronique

La direction générale des finances publiques a annoncé le report de la généralisation de la facture électronique prévue en 2024. Cette mesure doit représenter à terme un gain de 4,5 milliards d'euros par an pour les PME.

[Lire page 4](#)

Lutte anti-blanchiment : N26 peine à rassurer la BaFin

Depuis fin 2021, le régulateur financier allemand limite l'onboarding de nouveaux clients de N26, mettant en cause ses processus pour lutter contre le blanchiment d'argent. Le challenger a nommé en juillet 2023 une nouvelle responsable des risques pour y remédier.

[Lire page 2](#)



Lutte anti-blanchiment : N26 peine à rassurer la BaFin

Depuis fin 2021, le régulateur financier allemand limite l'onboarding de nouveaux clients de N26, mettant en cause ses processus pour lutter contre le blanchiment d'argent. Le challenger a nommé en juillet 2023 une nouvelle responsable des risques pour y remédier.

Le 5 juillet 2023, Jérémie Rosselli, directeur général France et Benelux de N26, confiait, à l'occasion d'un point presse sur le lancement de l'IBAN français, espérer que les contraintes réglementaires imposées à la banque mobile allemande par la BaFin seraient levées "d'ici la fin de l'année, voire avant". Le pari n'est pas encore gagné. La BaFin a assuré le 17 juillet avoir étendu ces mesures car, "malgré des progrès, l'institution a toujours des lacunes dans ses systèmes".

Depuis fin 2021, le régulateur allemand limite l'accueil de nouveaux clients à 50 000 par mois sur ses 24 marchés, estimant que N26 ne contrôle pas suffisamment ses utilisateurs pour éviter le blanchiment d'argent et la fraude en ligne. Le challenger déclare de son côté avoir fait des investissements significatifs pour lutter contre le

blanchiment d'argent et affirme vouloir se mettre en conformité le plus rapidement possible.

Nouvelle directrice de la gestion des risques

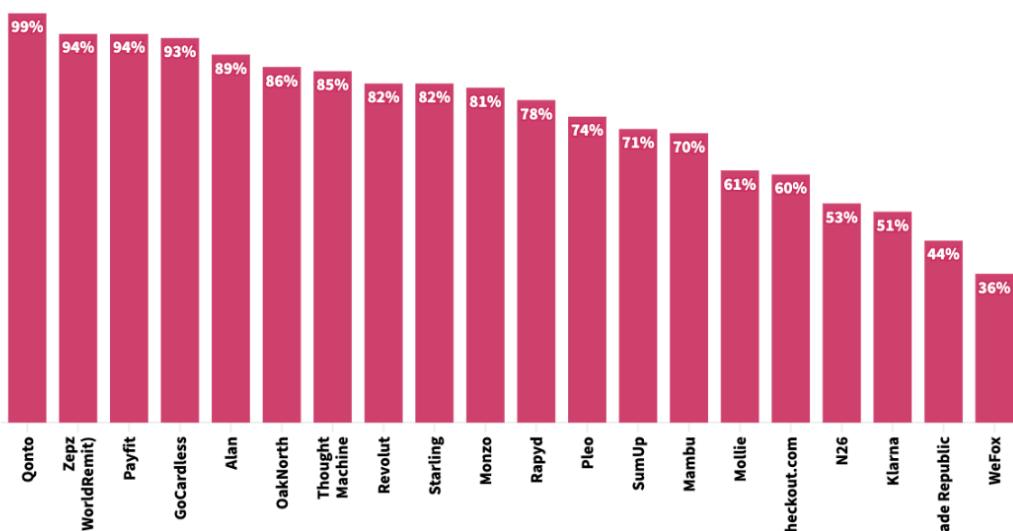
Pour convaincre la BaFin de lever les restrictions, le challenger a nommé fin juillet une nouvelle directrice de la gestion des risques (chief risk officer), Carina Kozole, en provenance du groupe UniCredit. Elle succède à Jan Stechele, qui occupait le poste en intérim depuis avril 2023, à la suite du départ de Thomas Grosse pour "raisons personnelles". Jan Stechele demeure au sein de l'entreprise et "collaborera avec la directrice de la gestion des risques sur les sujets de lutte anti-blanchiment et conformité", indique N26. Le challenger ajoute que Carina ■■■

N26 ne peut pas accueillir plus de 50 000 nouveaux clients par mois sur ses 24 marchés

Wefox, Klarna and N26 among lowest-ranked for employee CEO approval

sifted / FT
backed by FINANCIAL TIMES

CEO approval ratings (%) based on Glassdoor reviews



Source: Glassdoor and Synpatic

N26, qui assure être rentable sur le périmètre français depuis 2020, vise l'équilibre au niveau du groupe en 2024

■■■ Kozole, qui devient également manager associée de la structure N26 AG, "s'appuie sur de longues années d'expérience de travail avec les régulateurs financiers à travers l'Europe, l'Asie et les Amériques". "Son expertise et son expérience sont un atout majeur pour nos investissements sur la gestion des risques et la conformité", s'est félicité Valentin Stalf, PDG et cofondateur.

4 % des postes supprimés en mai

N26 a récemment connu de nombreux changements dans son équipe dirigeante, dont les départs de son CFO Jan Kemper en janvier 2023, du chief growth officer Alexander Weber début juillet puis du Chief Product Officer Gilles BianRosa en septembre. La société a par ailleurs supprimé environ 4 % de ses effectifs, soit 71 postes, en mai.

Selon des données de la plateforme Glassdoor collectées par Synaptic et relayées par *Sifted*, le CEO de N26 Valentin Stalf obtient un taux d'opinions positives des salariés parmi les plus bas des grandes fintech européennes, avec seulement 53 % de collaborateurs convaincus. Le CEO de Revolut, son concurrent, recueille 82 % d'opinions favorables.

8 millions de clients depuis fin 2021

Tandis que Revolut maintient une forte croissance et a franchi les 30 millions d'utilisateurs en juin, N26 revendique 8 millions de clients, un cap déjà atteint fin 2021, selon ses comptes annuels. En France, alors que le challenger comptabilisait 2,5 millions de clients quatre ans et demi après son lancement, en octobre 2021, N26 partage toujours publiquement le même nombre de clients près de deux ans plus tard, même si Jérémie Rosselli assure que la banque mobile "a continué de croître et a dépassé ce chiffre".

N26, qui assure être rentable sur le périmètre français depuis 2020, vise l'équilibre au niveau du groupe en 2024. En 2021, la société a enregistré 120,3 millions d'euros de revenus nets (contre 72,1 millions en 2020) et une perte nette de 172,4 millions d'euros (150,7 millions en 2020). Fin 2021, le challenger totalisait 6,1 milliards d'euros de dépôts. N26 compte 1 700 salariés, dont 200 dédiés au marché français et une vingtaine basés en France, à Paris. ■

Aude Fredouelle

mind
FINTECH

Le service de veille & de market intelligence des
secteurs Banque Finance & Assurance
Infos, Analyses, Panoramas sectoriels & Datas



Bercy repousse sine die la généralisation de la facture électronique

La direction générale des finances publiques a annoncé fin juillet le report de la généralisation de la facture électronique prévue en 2024. Cette mesure doit représenter à terme un gain de 4,5 milliards d'euros par an pour les PME.

Au cœur de l'été, le 28 juillet, Bercy a fait savoir que la généralisation de la facture électronique, dont l'entrée en vigueur devait avoir lieu en 2024, serait finalement repoussée. À la suite de discussions avec les fédérations professionnelles, entreprises et éditeurs de logiciels, "il a été décidé de reporter l'entrée en vigueur du dispositif prévue le 1^{er} juillet 2024 afin de donner le temps nécessaire à la réussite de cette réforme structurante pour l'économie", indique le gouvernement.

Ecosystème gouvernemental

Initialement, tous les assujettis à la TVA devaient être en mesure mi-2024 de recevoir des factures électroniques, tandis que les grandes entreprises devaient aussi pouvoir en transmettre. Cette obligation de transmission devait s'appliquer à compter de 2025 pour les ETI et de 2026 pour les TPE. La date du report sera définie dans le cadre des travaux d'adoption de la loi de finances pour 2024.

La France a retenu un dispositif avec un portail public de facturation (PPF) et des plateformes de dématérialisation (PDP). Les entreprises devront donc passer par un écosystème gouvernemental pour s'échanger des factures. Le service d'immatriculation des plateformes de dématérialisation partenaires, ouvert par la Direction générale des finances publiques le 2 mai 2023, "instruit d'ores et déjà les premières candidatures reçues". Charlotte Pagot, cheffe de projet au sein du think tank Mercatel juge cette décision "tout à fait sage compte-tenu des retards pris dans les immatriculations des plateformes privées mais également du niveau d'avancement de l'ensemble des parties prenantes". Les fintech et les éditeurs actifs dans la gestion financière et l'automatisation comptable, comme Pennylane, Regate, Libeo, Basware, Generix Group ou Itesoft, voient dans cette réforme l'opportunité de développer de nouveaux services. Nombre d'entre eux se sont déjà positionnés comme de futures PDP. ■

bunq lève 44,5 millions d'euros malgré des frictions avec un actionnaire

Le challenger néerlandais a bouclé en juillet une nouvelle levée de fonds, alors qu'un désaccord avec un actionnaire avait été révélé quelques semaines plus tôt.

Bunq a annoncé le 24 juillet avoir levé 44,5 millions d'euros en equity, portant le total des fonds levés en 2023 par la société à près de 100 millions d'euros. L'opération a été souscrite auprès des investisseurs historiques, Ali Niknam (fondateur et CEO), Pollen Street Capital et Raymond Kasiman, pour une valorisation de 1,65 milliard d'euros. En 2021, la société avait levé 193 millions d'euros en Série A pour une valorisation équivalente. Peu avant cette annonce, un désaccord avec l'actionnaire Pollen Street Capital avait pourtant été révélé : ce dernier avait menacé de se retirer de l'opération si bunq n'acceptait pas un plan de croissance plus lent et d'envisager la vente de Capitalflow, rachetée en 2021 pour 141 millions d'euros. bunq a intenté une action en justice pour forcer Pollen Street à investir, en se basant sur un mail d'accord de l'un des partenaires. Une demande rejetée par le tribunal. Pollen Street a finalement décidé d'investir.

4,5 milliards d'euros de dépôts

bunq revendique 9 millions d'utilisateurs en Europe, contre 5,4 millions un an auparavant, et 4,5 milliards d'euros de dépôts, contre 1,78 milliard de dépôts fin 2022. La moitié des clients génèrent des revenus via des formules d'abonnement ou la marge d'intérêt, indique le challenger. La société assure avoir été bénéficiaire au dernier trimestre 2022, avec un bénéfice avant impôt de 2,3 millions d'euros, et prévoit d'être rentable en 2023. La société indique que ses revenus de commissions bancaires nets ont augmenté de 37 % et que les dépôts ont crû de 64 % par rapport à la même période en 2021, pour atteindre 1,8 milliard d'euros de dépôts fin 2022. Au total, la perte nette de l'établissement s'établit à 10,5 millions d'euros en 2022, contre de 13,4 millions en 2021. ■



Stéphanie Cabossioras (Binance France)

"Il est dans l'intérêt de tous les acteurs d'obtenir l'agrément PSAN rapidement"

À l'occasion de l'événement Surfin' Bitcoin, *mind Fintech* a rencontré Stéphanie Cabossioras, codirectrice générale de l'exchange crypto Binance France, qui évoluait précédemment à l'AMF. La dirigeante revient sur le développement de la société et les points réglementaires épineux, avec l'avènement du régime européen MiCA. En juillet, le plus grand exchange mondial en termes de volume revendiquait 140 millions d'utilisateurs.



Stéphanie Cabossioras

Depuis 11/2022 :
Codirectrice générale France de Binance

04/2022 - 11/2022 :
Directrice juridique France de Binance

01/2020 - 03/2022 :
Directrice adjointe des affaires juridiques à l'AMF

09/2018 - 01/2020 :
Conseillère auprès de la directrice des affaires juridiques à l'AMF

02/2017 - 09/2018 :
Responsable du pôle affaires européennes à l'AMF

01/2013- 01/2017 :
Conseillère référendaire à la Cour des comptes

09/2013 - 06/2017 : Maître de conférence en économie à Sciences Po

02/2010 - 12/2010 :
Experte en moyens de paiement à la Banque de France

En juillet 2023, votre collègue Christelle Tang et vous, Stéphanie Cabossioras, êtes devenues codirectrices générales de Binance France, aux côtés de David Prinçay. Qu'est-ce qui a motivé cette décision ?

Dès l'obtention de l'enregistrement PSAN [*prestataire de services sur actifs numériques, en mai 2022, Ndlr*], nous avons mis en œuvre un mode de gouvernance tel qu'on le trouverait dans une entité financière traditionnelle, avec un directoire et un conseil de surveillance. Quant à Christelle, David et moi, nous avons trois profils complémentaires. David est en charge du business et du marketing, Christelle dirige les opérations tandis que je m'occupe du juridique, de la conformité et du risque.

Quelle est la vision de Binance pour la France ?

Nous avons deux objectifs. D'une part, nous souhaitons offrir aux Français l'ensemble des produits que nous offrons dans le monde, tout en étant conforme à la législation. C'est pourquoi nous avons demandé et obtenu l'enregistrement PSAN, et que nous travaillons activement sur l'agrément PSAN qui permettra d'obtenir automatiquement l'agrément européen MiCA (Markets in crypto-assets) ["90 % des exigences pour l'agrément PSAN sont réutilisables dans MiCA", assurait le Secrétaire général de l'AMF Benoît de Juvigny en

mai 2023, Ndlr]. Nous souhaitons proposer nos services dans un cadre sécurisé qui protège les investisseurs.

D'autre part, nous voulons tenir notre promesse de faire de la France un hub européen. Nous avons signé des partenariats avec des acteurs locaux tels que Station F, Ingenico ou [*l'application qui facilite les paiements en crypto auprès de son réseau de commerçants, Ndlr*] Lyzi et recruté plus de 150 collaborateurs en 18 mois, notamment pour notre pôle conformité, juridique et risque. Ce sont pour l'essentiel des profils de la finance traditionnelle, de cabinets d'avocats ou de cabinets de conseil.

Vous avez en effet annoncé un partenariat avec Ingenico en février 2023, pour proposer aux commerçants qui le souhaitent une solution d'acceptation de paiement en cryptoactifs en magasin. Le projet a-t-il avancé ?

La phase de test est toujours en cours dans deux magasins. Concernant la faisabilité, je n'ai pour l'instant pas plus d'éléments à apporter.

En juillet 2023, vous avez intégré le conseil d'administration de l'Adan (Association pour le développement des actifs numériques). Quelques semaines plus tard, vous avez déclaré lors de l'événement Surfin' Bitcoin que l'un





De plus en plus de plateformes internationales, à la suite de Binance, vont probablement déposer des dossiers étant donné que l'agrément PSAN français permettra d'obtenir directement l'agrément MiCA début 2025 »

Stéphanie Cabossioras
Codirectrice générale France de Binance

■■■ de vos premiers combats au sein de l'association serait l'augmentation des effectifs de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dédiés aux PSAN. Vous estimatez qu'il manque aujourd'hui trois équivalents temps plein (ETP) au régulateur. Comment avez-vous calculé ce besoin ?

Je n'ai pas réalisé de calcul rationnel. Mais les régulateurs doivent gérer les PSAN enregistrés, la bascule vers l'enregistrement renforcé, qui intègre notamment des questions de cybersécurité [soit plus de vérifications et donc de temps passé par dossier, Ndlr], et les demandes d'agréments PSAN. Or il est dans l'intérêt de tous les acteurs d'obtenir l'agrément rapidement. Par ailleurs, de plus en plus de plateformes internationales, à la suite de Binance, vont probablement déposer des dossiers étant donné que l'agrément PSAN français permettra d'obtenir directement l'agrément MiCA début 2025 [*lorsque le règlement MiCA entrera en application, Ndlr*]. Or, les dossiers des acteurs étrangers demandent des temps d'instruction longs.

Tant en termes de compétitivité que de réputation et d'attractivité pour la place, la France a intérêt à effectuer ces recrutements. Les six prochains mois seront importants pour saisir l'opportunité de devenir le pays leader et ne pas laisser les gros acteurs internationaux partir vers des juridictions moins-disantes.

Êtes-vous en train de dire que, sans un relèvement des effectifs de l'AMF, Binance pourrait finalement décider d'obtenir l'agrément européen via un autre pays que la France, où l'entreprise a établi son hub européen ?

Non, nous sommes bien implantés en France et comptons bien nous y développer. Mais en accueillant les grosses plateformes, la France serait en position d'établir les standards élémentaires réglementaires pour l'Union européenne.

La course à l'agrément PSAN est lancée, avec un premier acteur agréé en juillet 2023, Société Générale-Forge. Lors de l'édition 2022 de Surfin' Bitcoin, vous indiquez déjà travailler sur le sujet. Où en est Binance France dans le parcours d'obtention du précieux sésame ? L'agrément est-il pour bientôt ?

Je ne saurais dire, la balle est dans le camp des régulateurs. Sur la partie cybersécurité, nous avons obtenu les certifications ISO 27001 et 27701 – cette dernière n'est pas obligatoire pour obtenir l'agrément mais nous préférons anticiper les obligations. C'est ce que nous avons fait pour la gouvernance et les fonds propres.

Concernant la cybersécurité, l'Adan va participer au lancement d'une association pour la sécurité du Web3. Il s'agira de structurer le secteur face à la cybercriminalité et de porter une voix commune, en plus de la relation qu'entretient chaque PSAN avec le régulateur.

D'autres points du règlement européen concernant les émetteurs de stablecoins pourraient avoir un impact sur Binance et ce, dès juillet 2024. Comment vous y préparez-vous ?

Il y a deux problèmes concernant la réglementation liée aux stablecoins. Tout d'abord en effet, au 1^{er} juillet 2024, les émetteurs de stablecoins devront avoir obtenu l'agrément d'établissement de monnaie électronique (EME) pour pouvoir continuer à lister leurs token sur des plateformes européennes, telles que Binance. Nous pouvons difficilement nous y préparer car nous ne connaissons pas tous les émetteurs et ne savons pas lesquels d'entre eux ont l'intention de se réguler. Ce que nous voyons, c'est que la date limite est demain et qu'il n'y a pour l'instant aucun stablecoin agréé. Nous appelons de nos vœux par ailleurs à une certaine tolérance des régulateurs, notamment pour les acteurs qui auront déposé leur dossier avant la date butoir.

La seconde problématique est que, selon MiCA, les stablecoins adossés à des monnaies étrangères, lorsqu'ils sont utilisés comme moyens de paiement, ne peuvent être utilisés que dans une limite journalière de 200 millions d'euros. Cela pose des questions sur l'entité qui calculera cette utilisation, comment elle sera mesurée, mais aussi sur la définition des termes "moyen de paiement", afin de différencier le paiement en magasin de l'investissement, par exemple. Nous attendons des RTS (regulatory technical standards) de l'EBA (Autorité bancaire européenne) pour clarifier ce sujet.

Quelles ont été les conséquences de la chute de FTX pour Binance ?



■■■ Cela a eu un impact négatif sur tout le secteur. Cette fraude a notamment engendré une remontée des exigences réglementaires au niveau global.

Quel a été l'impact sur le nombre de clients ? Avez-vous vu une arrivée massive de nouveaux clients ou plutôt une vague de grands départs de clients apeurés par les dégâts liés aux acteurs centralisés ?

Globalement, les utilisateurs de FTX se sont distribués au sein des autres plateformes [concurrentes, Ndrl]. Nous remarquons aussi que, malgré le bear-market, les clients continuent de s'enregistrer à un rythme assez soutenu.

Nous réalisons en outre un tour de France. Nous organisons plusieurs événements dans des villes de province, avec des clients existants et des personnes qui souhaitent découvrir Binance. Les Français aiment Binance, comme a pu le souligner l'étude de l'Adan parue en avril 2023 qui indiquait que 39 % des Français ayant acheté

des cryptoactifs étaient passés par Binance, soit la première plateforme en France. [Fin 2022, Binance détenait environ un milliard d'euros en crypto pour le compte de ses utilisateurs et utilisatrices français, Ndrl]

En termes de résultats financiers, comment se porte Binance France ?

Binance France sera rentable en 2023. Le résultat de notre exercice 2022 était déséquilibré [une perte nette de 4,2 millions d'euros malgré 10 millions d'euros de produits d'exploitation, Ndrl] car nous l'avons calculé sur quatorze mois, à partir de la création de Binance France, avec toutes les dépenses de recrutement, de mise en conformité et de lancement que cela a engendré, mais avec des recettes sur six mois seulement, débutées après l'obtention de l'enregistrement PSAN [en mai 2022, Ndrl]. ■

Propos recueillis par
Caroline Soutarson

mind
FINTECH

Accédez à nos baromètres,
panoramas, fiches sociétés, etc.
via notre rubrique Data



<https://www.mindfintech.fr/data/>



SG-Forge veut rapprocher les marchés financiers traditionnels de l'écosystème des actifs numériques

Dans la course à la réglementation crypto, l'acteur financier traditionnel Société Générale se positionne en pionnier en France. Alors que l'Union européenne élabore son futur règlement des marchés d'actifs numériques MiCA, la filiale SG-Forge confirme qu'elle veut sa place dans l'écosystème Web3.

La filiale de Société Générale dédiée aux cryptoactifs a obtenu le 18 juillet un agrément de prestataire de services sur actifs numériques (PSAN) auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Il s'agit du premier agrément PSAN délivré par le régulateur français. Pour rappel, l'agrément fait partie du régime PSAN instauré en 2019 par l'AMF qui est constitué de deux volets : un enregistrement obligatoire pour exercer des activités sur cryptoactifs en France, qui impose notamment la mise en place d'un dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que cet agrément optionnel, qui demande davantage de pré-requis mais a l'avantage de préparer les acteurs au futur cadre réglementaire européen MiCA.

"Cette étape va nous permettre de poursuivre l'accompagnement de nos clients institutionnels souhaitant bénéficier de services sur actifs numériques répondant aux plus hauts standards de conformité et de sécurité bancaire", a déclaré le CEO de la société Jean-Marc Stenger. L'entité était enregistrée en tant que PSAN depuis septembre 2022. *"L'obtention de cet agrément est le résultat d'un travail de fond engagé, il y a environ un an et demi, par l'ensemble des équipes de SG-Forge qui se sont concentrées sur les aspects réglementaires et de cybersécurité afin d'atteindre les exigences du régulateur"*, ajoute un porte-parole à mind Fintech.

Un pont entre la finance traditionnelle et l'écosystème crypto

Société Générale-Forge est dorénavant agréée pour les services de conservation d'actifs numériques, l'achat et la vente d'actifs numériques contre monnaie ayant cours légal, l'échange d'actifs numériques contre d'autres actifs numériques et la réception et transmission d'ordres sur actifs numériques pour le compte de tiers. Ce dernier service est une nouveauté puisque le processus d'enregistrement s'applique à quatre services seulement : conservation, achat/vente, échange et exploitation d'une plateforme de négociation d'actifs numériques.

Si certains acteurs des crypto déplorent l'accaparement par les acteurs traditionnels des outils du Web3 – illustré par ce premier agrément décerné à la filiale d'un groupe bancaire traditionnel –, Société Générale-Forge a sa propre vision de l'imbrication entre les entités cryptonatives et les sociétés installées. *"L'ambition de SG-Forge est de participer au rapprochement des marchés financiers traditionnels et de l'écosystème des actifs numériques, deux univers qui ne cessent de dialoguer. SG-Forge participe à la construction de l'écosystème Web3, un marché qui ne peut être viable sans acteurs institutionnels"*, affirme un porte-parole à mind Fintech.

SG-Forge travaille sur plusieurs fronts. L'émission d'instruments financiers au format de security tokens, essentiellement. La société a aussi sorti son stablecoin euro, l'EUR CoinVertible (EURCV), sur la blockchain publique Ethereum, à des fins de gestion de la liquidité, en avril 2023. Plus tôt dans l'année, elle avait aussi utilisé son coffre-fort MakerDAO pour emprunter 7 millions de dollars en DAI, le stablecoin décentralisé proposé par le système. Cette opération consiste en un refinancement des jetons qui sont détenus par le groupe Société Générale. Au printemps 2022, Jean-Marc Stenger résumait pour mind Fintech sa vision de SG-Forge : *"prendre le maximum de ce qui est possible dans l'environnement blockchain ouvert compte tenu de la réglementation afin de l'intégrer à nos activités traditionnelles"*.

MiCA en ligne de mire

Avec cet agrément, SG-Forge est d'ores et déjà prêt pour le futur règlement européen MiCA. *"90 % des exigences pour l'agrément PSAN sont réutilisables dans MiCA"*, assurait le Secrétaire général de l'AMF Benoît de Juvigny en mai dernier. L'autorité s'est par ailleurs donné pour mission d'accompagner les PSAN enregistrés vers l'agrément qui, tout en restant facultatif, permet de réduire la marche vers le futur cadre européen.

Objectif de SG-Forge, selon Jean-Marc Stenger : "prendre le maximum de ce qui est possible dans l'environnement blockchain ouvert compte tenu de la réglementation afin de l'intégrer à nos activités traditionnelles"



■■■ En parallèle de cet accompagnement, le régulateur financier délivrera aussi, à partir de janvier 2024, des enregistrements avec des prérequis plus élevés, aussi appelés "enregistrements renforcés". Compte tenu des déboires des derniers mois dans l'écosystème crypto, la France a augmenté son niveau d'exigence pour les futures sociétés enregistrées.

En attendant que l'enregistrement renforcé fasse son apparition, quatre entreprises cryptonatives ont obtenu l'enregistrement simple le 18 juillet pour les services de conservation, achat/vente et échange d'actifs numériques. Parmi eux, la néobanque londonienne BtoC Akt.io (Automata), cofondée par des Français, mais

aussi Hex Trust, basé à Hong Kong (enregistré avec une filiale italienne). La société fournit des solutions de garde d'actifs numériques à plus de 200 institutionnels.

Chaque année depuis l'instauration du régime PSAN, le nombre de sociétés d'origine étrangère autorisées à adresser le marché français grimpe. Elles représentent désormais plus d'un quart des sociétés enregistrées. ■

Caroline Soutarson



LES ACTEURS TRADITIONNELS PEUVENT-ILS S'EMPARER AVEC SUCCÈS DE LA CRYPTO ?

Lundi 18 septembre | 17h-18h30 | En ligne



Stéphanie Cabossioras
Executive Director
Binance France



Jean-Baptiste Graftieaux
CEO
Bitstamp



Jean-Marc Stenger
Chief Executive Officer
Société Générale - FORGE

membre fondateur

Info mind Fintech Les insurtech cyber Dattak et Stoïk ont levé 8,5 millions d'euros en equity

Dattak a ouvert son capital à Breega à l'occasion d'une levée en Série A, en janvier 2023. Son concurrent Stoïk a également réalisé une extension du même montant en mai, faisant entrer à son capital Munich Re et BNP Paribas, via son fonds de corporate venture Opera Tech.

Les deux insurtech françaises spécialistes du risque cyber pour les TPE et PME concurrentes, Stoïk et Dattak, ont bouclé des tours de table de 8,5 millions d'euros en equity avant l'été.

Stoïk a ainsi réalisé en mai une extension de sa Série A de l'ordre de 8,5 millions d'euros, selon des documents consultés par *mind Fintech*. Les investisseurs historiques Alven et Andreessen Horowitz ont remis au pot et la société a fait entrer Munich Re Ventures et le fonds de corporate venture de BNP Paribas Opera Tech Ventures à son capital. L'entrée de ce dernier intervient quelques mois après l'annonce d'un partenariat de distribution noué entre la banque de réseau et l'insurtech : BNP Paribas a retenu la solution 100 % en ligne développée par l'insurtech depuis 2021 pour équiper ses dizaines de milliers de clients TPE et PME. Stoïk s'est en effet repositionnée sur le segment BtoBtoB depuis début 2022, après une levée de fonds en Série A de 3,8 millions d'euros.

Breega entre au capital de Dattak

Son concurrent Dattak a également réalisé un tour de table en Série A du même montant en janvier dernier, selon des documents consultés par *mind Fintech*. Celui-ci a été réalisé auprès d'XAnge, investisseur historique qui avait mené le tour d'amorçage de 7 millions d'euros de la start-up en 2022, ainsi que de Breega Venture et

de Bpifrance, qui entrent au capital. Dattak a en effet communiqué le 30 août avoir levé 11 millions d'euros, dont 2,5 millions d'euros en dette, notamment auprès de Bpifrance, confirme la cofondatrice Charlotte Couallier à *mind Fintech*.

Dattak a annoncé le 13 juin dernier qu'elle couvre désormais les entreprises de taille intermédiaire (jusqu'à 200 millions d'euros de chiffre d'affaires), en plus des PME. Elle multiplie ainsi par deux sa capacité de couverture (jusqu'à 2 millions d'euros par contrat), grâce à ses porteurs de risques Wakam, Hannover Re et Scor.

Moins de 5 % des TPE et PME françaises assurées contre le risque cyber

Stoïk et Dattak s'attaquent à des cibles mal couvertes par l'assurance cyber – les TPE et PME – en France, moins de 5 % d'entre elles étant assurées contre ce risque. Les deux sociétés proposent, en parallèle de l'assurance, des outils de cybersécurité destinés à réduire le risque du portefeuille client. Fin mai 2023, l'Association pour le management des risques et des assurances de l'entreprise (AMRAE) a publié son état des lieux annuel de la cyberassurance. En 2022, le ratio de sinistralité sur le segment cyber a chuté à 22,3 % (contre 89 % en 2021). ■

Aude Fredouelle et Caroline Soutarson



■ **Panoramas sectoriels - Observatoires Marchés - Études Thématisques.**
Pour découvrir ou approfondir ses connaissances sur un marché, une thématique.

■ **Benchmarks - de concurrence, de solutions.**
Comparer pour mieux choisir.

■ **Screening de sociétés - Investment ideas - Screening sur cahier des charges.**
Identifier des cibles et opportunités sur des marchés porteurs.

■ **Profil de société - Données de marché - Données d'entreprise, de marque.**
Comprendre les enjeux et positions d'une entreprise sur son marché.

■ **Profil de dirigeant.**
Analyser le parcours, le réseau & les actions d'un dirigeant.



Hippo met son activité d'assurance habitation en pause

L'insurtech américaine cotée Hippo, spécialiste de l'assurance habitation, a annoncé mi-août suspendre avec effet immédiat la souscription de tout nouveau contrat habitation à l'échelle des États-Unis. Cette information a été communiquée à son réseau d'agents partenaires. "Ces mesures sont temporaires car nous évaluons les risques catastrophiques, la diversification géographique, l'amélioration de la souscription et les mesures tarifaires pour le programme d'assurance habitation Hippo (HHIP). Ces changements n'ont pas d'impact sur nos segments "Insurance-as-a-Service" [plateforme pour les courtiers, Ndlr] ou "Services" [solutions technologiques pour les courtiers et les assurés, Ndlr]. Nous prévoyons une croissance continue dans ces domaines [peu ou pas sensibles au risque de souscription, Ndlr], supérieure à la réduction de notre segment HHIP", a expliqué le CEO Rick McCathron.

À noter : Hippo, qui dispose d'une licence d'assureur, a fait évoluer son modèle et collabore désormais avec plus de 80 compagnies pour sa gamme de produits. ■

Robinhood place un ancien de Freetrade à la tête du marché britannique

Robinhood a nommé en juillet dernier Jordan Sinclair, ex-directeur général Europe de son concurrent britannique Freetrade, président de Robinhood UK, a dévoilé *Skynews*. Le néocourtier américain, qui avait prévu de se lancer outre-Manche dès 2019, avait reporté le projet en 2020. Selon son rapport financier du premier semestre 2023, le lancement au Royaume-Uni serait désormais prévu d'ici la fin de l'année. Jordan Sinclair, passé par les cabinets de conseil EY, Capgemini Invent et Deloitte puis par les banques Wells Fargo et Barclays, a géré les opérations européennes de Freetrade entre mars 2022 et avril 2023.

À noter : Freetrade et Shares vont devoir faire face à une concurrence accrue dans leur marché d'origine puisqu'outre Robinhood, les plateformes d'investissement Public.com et Webull ont aussi annoncé le 13 juillet ouvrir le marché britannique. ■

ETF bitcoin : la justice américaine donne raison à Grayscale

En juin 2022, la SEC avait rejeté la demande de conversion du fonds Grayscale Bitcoin Trust en ETF bitcoin au comptant, arguant qu'il pourrait être sujet à des manipulations de marché. À la suite de cette réponse, le gestionnaire de fonds crypto Grayscale Investment avait entamé un procès contre l'institution. Le 29 août 2023, la Cour d'appel des États-Unis a statué en faveur de Grayscale, étant donné que le régulateur financier avait déjà donné son accord par ailleurs à des ETF à terme. "Le refus de la proposition de Grayscale était arbitraire et capricieux parce que la Commission n'a pas expliqué son traitement différent de produits similaires", a déclaré la juge Neomi Rao.

À noter : La veille de cette décision, la SEC a accusé l'entreprise médiatique Impact Theory d'avoir trompé ses clients dans le cadre d'une vente de NFT en 2021, qui s'apparentait selon le régulateur davantage à une opération d'investissement non régulée. L'autorité a durci le ton sur le segment crypto depuis la chute de FTX. ■

Atom Bank, dernier challenger britannique en date à atteindre la rentabilité

À près Starling Bank, Monzo, Tandem ou Revolut, Atom Bank rejoint les rangs des challengers britanniques rentables. La banque mobile a dévoilé fin juillet 2023 avoir réalisé un premier exercice bénéficiaire, pour la période fiscale se terminant le 31 mars 2023, avec un bénéfice net de 4 millions de livres (contre une perte nette de 2 millions de livres l'année précédente). Si ses coûts opérationnels ont augmenté pour atteindre 59 millions de livres (51 millions en 2022), son chiffre d'affaires a quant à lui augmenté de 62 %. Fondée en 2013, Atom revendique 224 000 clients, 6,6 milliards de livres de dépôts et 3,4 milliards de livres d'encours de crédit (contre 3,3 milliards un an auparavant). La société a levé 574 millions de dollars depuis sa création, selon Crunchbase. BBVA compte parmi ses principaux actionnaires.

À noter : Atom Bank a pérennisé en 2023 la mise en place de la semaine de 4 jours, après un pilote couronné de succès en 2022. ■



Le Suédois Trustly rachète le spécialiste français du prélèvement SlimPay

La société suédoise spécialisée dans le paiement de compte à compte Trustly a annoncé le rachat de SlimPay le 29 août. L'agence de presse Bloomberg évoque un montant de 70 millions d'euros. Trustly a déjà repris la solution de prélèvement basée sur l'open banking Ecospend au Royaume-Uni en janvier 2023. SlimPay viendra ainsi renforcer son offre en Europe continentale. Trustly revendique plus de 8 300 marchands clients dans plus de 30 marchés et a réalisé 250 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022, pour un Ebitda ajusté de 28,5 millions d'euros. SlimPay, de son côté, compte 2 000 clients dans plus de 20 pays et se développe en France, en Espagne, en Italie et en Allemagne. En 2022, la société a enregistré un produit net bancaire de 11,3 millions d'euros (contre 10,5 millions d'euros l'année précédente) pour une perte nette de 1,8 million d'euros (2,7 millions d'euros en 2021), selon des documents consultés par mind Fintech. Les 80 collaborateurs s'ajouteront aux 1 000 salariés de Trustly.

À noter : SlimPay avait levé 15 millions d'euros en 2015 auprès de Prime Ventures, une société de capital-risque basée à Amsterdam. ■

Prosus vend une partie de ses activités de paiement à Rapyd

Début août, le groupe internet Prosus a décidé de vendre la division Global Payments Organisation (GPO) de sa filiale PayU à Rapyd pour 610 millions de dollars en numéraire. Cela ne comprend donc pas l'activité de PayU en Inde, en Turquie et en Asie du Sud-Est. PayU GPO fournit des solutions de paiement pour les entreprises et les PME dans une trentaine de marchés (Amérique latine, Europe centrale et orientale, Afrique). Cette activité représente environ 30 % des revenus totaux de PayU. Les volumes de paiements traités par GPO atteignent les 34 milliards de dollars sur le dernier exercice annuel.

À noter : Rapyd, qui cible les acteurs du commerce international (logistique, transport, commerce électronique...), estime que cette acquisition doit lui permettre de progresser vers sa vision d'une plateforme unique et intégrée de fintech-as-a-service. ■

Malakoff Humanis rachète le courtier en assurance emprunteur Zen'Up

Le groupe de protection sociale Malakoff Humanis a annoncé une prise de participation majoritaire au capital de Lifesquare, société qui porte la plateforme de distribution directe d'assurance de prêt Zen'Up (internet et téléphone). La solution a été lancée en 2014 par les anciens cofondateurs d'Hyperassur : Emmanuel Bruneau, Christian Dutaret et Tanguy Thévenet. Pour élaborer ses produits, la société, qui revendique une production de plus de 7 milliards d'euros de prêts assurés, s'est notamment associée avec la MNCAP (Mutuelle Nationale des Constructeurs Accédants à la Propriété), Prepar Vie (filiale de la BRED) ou encore Generali. Elle a enregistré un résultat net de 1,13 million d'euros en 2022.

À noter : Malakoff Humanis indique que cette acquisition vise à contribuer à atteindre l'objectif d'un doublement son chiffre d'affaires emprunteur à horizon 2030 en le portant à 300 millions d'euros. Le groupe développe cette activité pour les particuliers via son réseau de courtiers partenaires. ■

La SEC qualifie des NFT de titres financiers

Dans une décision qui fera date, le régulateur financier des États-Unis a considéré le 28 août que les 20 000 jetons non fongibles (NFT) vendus par le média californien Impact Theory en 2021 s'apparentaient à des valeurs mobilières non enregistrées. "Impact Theory a encouragé les investisseurs potentiels à considérer l'achat d'une Clé de Fondateur [via des NFT, Ndlr] comme un investissement dans l'entreprise, en déclarant que les investisseurs tireraient profit de leurs achats si Impact Theory réussissait dans ses efforts. Impact Theory a notamment souligné qu'elle "essayait de construire le prochain Disney" et que, si elle réussissait, elle offrirait une "valeur énorme" aux acheteurs", estime la SEC dans un communiqué.

À noter : La société de divertissement, qui avait récolté plus de 30 millions de dollars auprès de plusieurs centaines d'investisseurs, a négocié de payer 6,1 millions de dollars de pénalités et s'est engagée à détruire les NFT en sa possession. ■



Plaid nomme une directrice open finance pour convaincre les banques

La plateforme d'open banking Plaid a annoncé le 25 août la nomination de Cecilia Frew en tant que directrice open finance. Elle sera ainsi en charge de "superviser les relations mouvantes et dynamiques de Plaid avec les institutions financières, alors même que nous entrons dans une nouvelle ère de la finance numérique". Le périmètre des États-Unis et du Canada est tout particulièrement visé. "Aujourd'hui, environ une personne sur trois possédant un compte bancaire américain a utilisé Plaid, et beaucoup de banques reconnaissent la nécessité de construire et proposer des services financiers en ligne qui correspondent aux attentes de leurs clients", ajoute Plaid. Cecilia Frew travaillait depuis fin 2022 chez Equifax, et avait auparavant passé sept ans au sein de Visa, notamment en tant que vice-présidente senior et directrice monde de Visa Direct. Un temps, Visa avait envisagé de racheter Plaid, mais l'opération avait été bloquée par le régulateur américain et Visa s'était finalement rabattue sur le Suédois Tink, en juillet 2021.

À noter : En France, où les grandes banques sont déjà partenaires des plateformes d'open banking, les acteurs du secteur préfèrent miser sur le développement de la finance embarquée et cibler les acteurs non financiers. ■

IDnow rejoint Ubble au rang des certifiés PVID

Quelques mois après Ubble, c'est au tour d'IDnow de décrocher la certification de prestataire de vérification d'identité à distance (PVID) auprès de l'ANSSI. La société a annoncé le 1^{er} août l'avoir obtenu à la fois pour sa solution automatisée IDCheck.io (portée par AriadNext, société française rachetée en juin 2021 par le groupe munichois) et sa solution par assistance vidéo VideoIdent. La certification PVID donne à IDnow et Ubble (de son côté passé sous le giron de Checkout.com en mai 2022) un niveau de garantie substantiel, qui équivaut en ligne à une vérification d'identité en face-à-face.

À noter : Selon le site de l'ANSSI, six prestataires de vérification d'identité sont en cours de certification : AR24 (Docaposte, filiale du groupe La Poste), Luminess, Lydia, Netheos, QuickSign et Tessi. ■

Mouna Aoun remplace Vincent Ricordeau à la présidence de KissKissBankBank

Cet été, Mouna Aoun est devenue présidente du groupe KissKissBankBank, remplaçant son cofondateur Vincent Ricordeau. Après quatorze années passées à La Banque Postale, Mouna Aoun a été nommée en 2020 au poste de directrice des opérations et du développement de la plateforme de crowdfunding généraliste KissKissBankBank. Quelques mois plus tard, elle devient secrétaire générale du groupe KissKissBankBank, filiale du groupe bancaire depuis 2017 et propriétaire des plateformes KissKissBankBank, Lendopolis, Goodeed, microDON et Youmatter. Depuis ses débuts, KissKissBankBank n'a jamais été rentable. En 2021, le groupe faisait état d'un chiffre d'affaires de 2,81 millions d'euros (+ 8 % par rapport à 2020) pour une perte nette de 5,88 millions d'euros (en baisse de 29 % par rapport à 2020).

À noter : Le 21 août, le club d'investissement Blast a obtenu l'agrément européen de prestataire de services de financement participatif (PSFP). KissKissBankBank étant un intermédiaire en financement participatif (IFP) spécialisé dans le don contre don, la plateforme pourra conserver ce statut qui subsistera en France. ■

Mastercard met fin à son partenariat avec Binance

Le géant américain des paiements Mastercard a décidé de mettre un terme à son partenariat avec Binance. Cette mesure signifie l'arrêt, à compter du 22 septembre 2023, des quatre programmes de cartes cobadgées en Argentine, au Brésil, en Colombie et à Bahreïn. Ces programmes sont rattachés au wallet Binance Pay et permettent aux clients de Binance d'effectuer des paiements du quotidien en cryptoactifs grâce à une carte de débit. Un porte-parole de Binance a indiqué à PYMNTS que moins de 1 % de ses utilisateurs sur les marchés concernés seront affectés par cette décision.

À noter : Mastercard n'a pas justifié sa décision. Binance fait l'objet de poursuites et d'investigations de la part de régulateurs à travers le monde, notamment aux États-Unis. En Europe, Visa a cessé en juillet dernier d'émettre de nouvelles cartes cobadgées avec Binance. ■



Paiement fractionné : Affirm devient une solution de paiement à part entière

Malgré des changements significatifs aux niveaux des taux d'intérêt et de la demande des consommateurs, nous avons atteint de bons résultats [...]. s'est félicité Michael Linford, CFO d'Affirm, à la suite de l'annonce des résultats du quatrième trimestre 2023. Le volume d'affaires (GMV) du spécialiste américain du paiement fractionné et différé a augmenté de 25 % en glissement annuel, à 5,5 milliards de dollars. La société a dévoilé en outre que le volume d'affaires passant par la carte de débit Affirm a totalisé 129 millions de dollars. Le paiement en quatre fois ne représentait quant à lui que 17 % des transactions. Comme Klarna en Europe, Affirm dépasse le simple paiement fractionné et devient une solution de paiement à part entière. Plus de 40 % des transactions réalisées avec la carte Affirm sont ainsi des paiements immédiats.

À noter : Affirm revendique 16,5 millions de clients actifs, réalisant en moyenne 3,9 transactions par mois, et plus de 300 000 porteurs de carte. La société compte plus de 254 000 commerçants partenaires. ■

Le fondateur de Tesseract laisse la place à un nouveau CEO

Tesseract, une société finlandaise qui fournit aux institutionnels des solutions de génération de rendement sur le marché des cryptoactifs, a placé Henri Littunen, son responsable des risques depuis septembre 2022, au poste de CEO. Le fondateur et CEO sortant Yichen Wu assumera un nouveau rôle au sein de l'entreprise. Tesseract a levé 25 millions de dollars en juin 2021 lors d'un tour de Série A dirigé par Augmentum Fintech, avec la participation de BlackFin Capital Partners, Concentric, DN Capital, Jabre Capital Partners Family Office, LeadBlock Partners, Sapphire Ventures, Coinbase Ventures, Wintermute, Woorton et Icebreaker.vc.

À noter : Tesseract gère la nouvelle activité de prêt proposée par Bitstamp, expliquait en juillet 2023 à *mind Fintech* Jean-Baptiste Graftieaux, CEO de la plateforme d'échange. ■

Yahoo acquiert la plateforme d'investissement social CommonStock

Énième initiative d'un géant du numérique dans la finance : Yahoo a annoncé le 23 août le rachat de CommonStock, une plateforme communautaire d'investissement qui sera intégrée à Yahoo Finance. Le montant de l'opération n'a pas été dévoilé. La plateforme lancée en 2020 permet aux utilisateurs d'agrégérer leurs comptes de différents courtiers et de partager leurs performances avec leurs amis, ainsi que de discuter en temps réel de leurs investissements. La société a levé quelque 34 millions de dollars depuis sa création. Son intégration dans Yahoo Finance doit permettre au site d'améliorer l'engagement de ses utilisateurs et d'accroître la souscription de ses offres payantes.

À noter : Comme Yahoo, les GAFAM multiplient les initiatives dans les services financiers depuis plusieurs années. ■

Le market maker français Woorton rejoint B2C2

Le fournisseur de liquidité dédié aux investisseurs institutionnels sur le marché des cryptoactifs, B2C2 a dévoilé le rachat du market maker français Woorton. Fondée en 2015 et rachetée en 2020 par le groupe financier nippon SBI, la société basée au Royaume-Uni met ainsi la main sur un acteur doté de l'enregistrement PSAN en France. Les détails de la transaction n'ont pas été divulgués. Cette opération va lui permettre de développer sa présence sur le marché européen dans le contexte de l'entrée en application du règlement MiCA. Créé en 2017, Woorton revendique 250 clients actifs et traite 96 cryptoactifs différents. Ses cofondateurs sont par ailleurs à l'origine de la Paris Blockchain Week, un événement européen de référence autour des cryptoactifs.

À noter : Woorton a subi ces derniers mois les turbulences liées à la faillite de FTX, notamment en raison de son exposition au prêteur Genesis. ■



Klarna revendique 100 millions de clients européens

Dans un contexte compliqué pour le segment du BNPL, la solution de paiement en ligne et paiement fractionné Klarna a dévoilé une croissance de son volume d'affaires en Europe de 14 % au second trimestre par rapport à l'année précédente – un taux que la société compare avec la croissance de 1 % des transactions e-commerce sur la période. La hausse enregistrée au Royaume-Uni atteint même 26 %. Klarna, lancée dans onze marchés européens depuis 2020, y compte désormais plus de 100 millions de clients et plus de 470 000 commerçants partenaires. La société, qui a perdu près d'un milliard d'euros en 2022, revendique 150 millions utilisateurs actifs dans le monde et gère deux millions de transactions par jour.

À noter : Clearpay, la marque d'Afterpay (filiale de Block) en Europe, a annoncé en juin l'arrêt progressif de ses activités sur le continent. ■

Ramp lève 300 millions de dollars à une valorisation réduite

La solution américaine de gestion des dépenses professionnelles Ramp a levé 300 millions de dollars supplémentaires. Cette augmentation de capital s'est faite à une valorisation post-money de 5,8 milliards de dollars, soit un montant inférieur aux 8,1 milliards de dollars atteints lors d'une levée de 200 millions de dollars en mars 2022. L'opération a été menée conjointement par l'actionnaire historique Thrive Capital et Sands Capital, un nouvel investisseur. General Catalyst et Founders Fund ont également participé. Ce financement vise à accélérer le développement produit et à procéder à des recrutements au second semestre 2023. La société indique générer désormais plus de 300 millions de dollars de revenus annualisés.

À noter : Les levées réalisées par les fintech au niveau mondial ont fortement décliné au second trimestre 2023, selon CB Insights. Elles ont été réduites de moitié pour totaliser 7,8 milliards de dollars, un plus bas depuis 2017. ■

Philippe Heim quitte la présidence du directoire de La Banque Postale

Le 2 août, La Banque Postale a annoncé le départ du président du directoire Philippe Heim "pour se consacrer à de nouveaux projets de développement dans la finance responsable". Il était arrivé de Société Générale, où il était bras droit du directeur général Frédéric Oudéa, en septembre 2020, et avait été reconduit en février 2023 pour cinq ans supplémentaires. Il a notamment finalisé le rapprochement avec CNP Assurances, décidé début 2020. La personne qui lui succèdera devrait être annoncée "dans les prochaines semaines", a alors annoncé le groupe. Stéphane Dedeyan, directeur général de CNP Assurances, membre du directoire de La Banque Postale, assure l'intérim.

À noter : Ce départ soudain intervient quelques semaines seulement après l'annonce de celui du directeur général adjoint de La Banque Postale, Olivier Lévy-Barouch qui, selon la Lettre A, aurait quitté la banque "sur fond de désaccord stratégique sur l'activité investissement", l'accélération de Philippe Heim sur ce segment étant contestée en interne. ■

Zopa s'approche de la rentabilité

Le challenger britannique Zopa prévoit d'atteindre la rentabilité en 2023 et a déjà réduit ses pertes en 2022, à 26 millions de livres après impôts (34,2 millions de livres l'année précédente). La société a augmenté ses revenus opérationnels de 131 % en 2022, à 151 millions de livres, et terminé l'année avec 868 000 clients et 2,9 milliards de livres de dépôts (+ 202 % en un an). Cette croissance repose particulièrement sur le succès du produit d'épargne Smart Saver, qui permet aux clients de challengers de déposer leur argent dans des sous-comptes rémunérés.

À noter : Après avoir levé 75 millions de livres, Zopa a racheté en février le spécialiste du BNPL DivideBuy. Une opération qui devrait lui permettre d'augmenter son chiffre d'affaires de 20 % dans les années à venir. ■



Doconomy a pénétré le marché africain grâce à Mastercard

Le calculateur d'empreinte carbone à partir des dépenses Doconomy poursuit son développement. «Nous avons plus que doublé notre base de clients bancaires depuis septembre 2022», révèle à *mind Fintech* Carl-Johan von Uexkull, chief commercial officer de la société suédoise que notre rédaction a rencontré lors de l'événement dédié à la fintech Money20/20 début juin. «Aujourd'hui, nous avons des clients en Amérique du Sud, en Amérique du Nord, en Afrique, en Europe et en Asie. Mastercard nous a notamment aidé à pénétrer le marché africain il y a quelques mois avec une banque présente dans plusieurs pays du continent», précise Carl-Johan von Uexkull. Fin février, Doconomy affichait le nombre de 850 millions de potentiels clients finaux.

À noter : Afin de davantage engager les utilisateurs dans le changement de leurs comportements de consommation, Doconomy a racheté cet hiver la société suédoise Dreams Technology, spécialisée dans les sciences comportementales appliquées aux comportements économiques. ■

Acheel peut créer des produits affinitaires

Ralph Ruimy, le CEO d'Acheel, l'avait évoqué lors d'un récent échange avec *mind Fintech* : le néoassureur généraliste va pouvoir concevoir des produits d'assurance affinitaire. La société a indiqué avoir obtenu de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) les agréments pour la branche 16 (pertes pécuniaires diverses) et 17 (protection juridique). Cela vient compléter les branches 1 (accidents), 2 (maladie), 8 (incendie et éléments naturels), 9 (autres dommages aux biens) et 13 (responsabilité civile générale). «Cela va nous permettre de proposer des produits additionnels dans le contexte de l'assurance embarquée», esquissait Ralph Ruimy, il y a quelques semaines, mentionnant notamment le terrain de jeu de l'assurance emprunteur.

À noter : Cette étape marque une poursuite de la stratégie d'Acheel qui repose en grande partie sur le multi-produit. ■

Assurance cyber : Resilience a levé 100 millions de dollars

Le spécialiste californien de la cyberassurance Resilience a annoncé début août une levée de fonds de 100 millions de dollars. Intact Ventures, filiale de son principal fournisseur de capacité Intact Insurance, a dirigé cette Série D à laquelle ont participé Lightspeed Venture Partners, General Catalyst et Founders Fund. Crée en 2016, la start-up MGA propose à la fois des produits d'assurance et de gestion du risque cyber à ses clients aux États-Unis, Royaume-Uni, Canada, Irlande, Italie, Espagne et dans les pays nordiques. Les capitaux frais serviront à poursuivre son expansion.

À noter : «En 2022, 67 % [des clients de la solution de gestion des risques cyber de Resilience] ont subi des pertes inférieures [à celles du secteur, Ndlr]. Ce succès a permis d'obtenir un taux de sinistralité trois fois inférieur à la moyenne du secteur en 2022», revendique la société. ■

Revolut suspend ses services crypto aux États-Unis

À partir du 2 septembre, les clients états-uniens de Revolut n'auront plus accès à l'achat de crypto. Un mois plus tard, il en sera de même pour la vente de cryptoactifs. Cette décision intervient dans un environnement réglementaire qui se durcit outre-Atlantique. Un porte-parole du challenger britannique assure que «cette suspension n'affecte en rien les utilisateurs de Revolut en dehors des États-Unis et concerne moins de 1 % des clients crypto de Revolut dans le monde».

À noter : En parallèle, le *Wall Street Journal* a révélé fin juillet que la société de capital-risque américaine Sequoia Capital avait réduit les montants de trois de ses fonds, dont celui dédié à la crypto, passant de 585 millions de dollars à 200 millions. Sequoia avait notamment investi 150 millions de dollars dans l'ex-géant FTX, qui s'est effondré fin 2022. ■



mind Fintech est votre dispositif d'information et de market intelligence consacré à la transformation numérique des industries financières

Une offre qui s'adapte à vos besoins

SELF SERVICE

S'informer et comprendre

Service d'informations

Briefings : Envois quotidiens
Revues hebdomadaires :
Téléchargeables en pdf

Service En ligne

Dossiers et analyses
Bases de données
Études
Contenus illimités
Terminaux illimités

[Tester gratuitement](#)

ACTIVE WATCH

Échanger et débattre

Self service



Adhésion au service mind fintech club

Réunions mensuelles

Échanges « en off » entre acteurs du secteurs

[Contactez-nous](#)

INFO MANAGEMENT

Analyser et décider

Active watch



Prestations exclusives mind Research

Panoramas sectoriels
Benchmarks
Études thématiques
Screening
Profils de dirigeants
Clubs sur-mesure

Sur-mesure

Livrées en 2 à 3 semaines

[Contactez-nous](#)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Pierre-Yves Platini
pyp@mindnews.fr

DIRECTRICE DES RÉDACTIONS
Sandrine Cochard
scochard@mindhalth.fr

RÉDACTEUR EN CHEF
Antoine Duroyon
ad@mindfintech.fr

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Aude Fredouelle
afredouelle@mindfintech.fr

JOURNALISTE
Caroline Soutarson
csoutarson@mindfintech.fr

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Sophie Deplus

RÉDACTION
redaction@mindfintech.fr

**DATA & LAB:
RÉDACTEUR EN CHF**
Aymeric Marolleau

JOURNALISTE
Sara Chaouki

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL
Gautier Aebrischer
gaebischer@mind.eu.com

mind Fintech est un service de presse en ligne édité par la société Frontline MEDIA (membre du Spiil) CPPAP : 0519 W 93393.

*Adresse : 8 boulevard Sébastopol 75004 Paris.
SAS au capital de 2 315 €*

mind
FINTECH

